



Rédaction Statut association d'intérêt général.

Par Stephany

Bonjour,

Je souhaiterai crée une association de loi 1901 qui aura pour but d'offrir des rêves aux enfants gravement malade par le biais d'un baptême automobile.

La rédaction du statut est en cours.

Je me posais plusieurs questions pour que l'association soit d'intérêt public:

- La durée maximum du mandat du président est-il encadré ? 7ans, 10ans ?
- Peux ont donner un droit de vote consultative à une catégorie de membre et délibérative à une autre catégorie.
- L'admission des membres ayant le droit de vote délibérative peut-il être validé uniquement par cooptation et vote du conseil ? (J'aimeraï restreindre cette catégorie uniquement aux membres actifs qui contribue à la vie de l'association)
- Le renouvellement d'admission des membres peut-elle se faire tous les ans ?

Le budget pour que l'association puisse atteindre ses objectifs est d'environ 150K? (campagne de don, achat du véhicule, entretien et services..). La première étape serait donc de se faire connaitre et de lancer une campagne de don.

- Une association a t-il le droit de récolter autant d'argent par le biais de don?
- Une association a t-il le droit d'embaucher des stagiaires pour certains services (création site web, Photo/video montage lors des événements,...)? si oui à quel condition ? Quel sont les obligations de l'association envers le stagiaire de moins de 2mois et + ?
- Pour permettre le transport aux enfants à bord de la "supercar", le chauffeur doit t-il avoir un "diplôme" de chauffeur privée ?

Je vous remercie par avance de votre aide.